

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 11/03/21

LANCEMENT DE L'ENQUETE NATIONALE PERINATALE 2021 A LA REUNION

L'Enquête Nationale Périnatale 2021 se déroulera du 15 mars au 11 avril 2021 à La Réunion, dans les 7 maternités de l'île et la Maison de naissance de l'Ouest. Elle concernera toutes les femmes ayant accouché durant cette période. L'objectif est de recueillir des informations sur leur état de santé et celui de leur(s) nouveau-né(s), et sur les soins reçus pendant la grossesse et l'accouchement. Le recueil sera réalisé en 3 étapes : à la maternité, 2 mois après l'accouchement, puis avec les données de l'Assurance Maladie concernant la mère et l'enfant.

Au niveau national, l'enquête est sous la responsabilité de l'INSERM avec la collaboration de la DREES et Santé Publique France. A La Réunion, cette enquête est pilotée par l'ARS La Réunion et Santé Publique France, avec l'appui du Réseau Périnatal Réunion (REPERE).

Contexte de l'enquête

Disposer régulièrement de données fiables et actualisées dans le domaine périnatal est un impératif pour suivre l'évolution de la santé, orienter les politiques de prévention et évaluer les pratiques médicales. Comme pour l'enquête périnatale de 2016, la nouvelle Enquête Nationale Périnatale se déroulera pendant une semaine, en mars 2021. Après l'enquête périnatale de 2016, le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé a décidé de lancer une nouvelle Enquête Nationale Périnatale qui se déroulera en mars 2021 sur une semaine.

L'ARS La Réunion a saisi cette opportunité pour prolonger cette enquête sur une plus longue période (3 semaines de plus) pour obtenir des indicateurs spécifiques à notre territoire et ainsi permettre d'orienter les politiques de prévention à déployer dans le cadre du Projet Régional de Santé (PRS) 2018-2028. **La restitution des résultats de l'enquête est prévue en 2022.**

Déroulement de l'enquête

L'enquête porte sur toutes les naissances dans toutes les maternités publiques, privées et maisons de naissance de l'île de La Réunion **du lundi 15 mars au dimanche 11 avril 2021, soit environ 1000 accouchements et naissances.**

Le recueil des informations auprès des mères ayant donné leur accord sera réalisé par un ou une sage-femme libéral(e) enquêteur(se) sous la coordination du Réseau Périnatal de La Réunion.

Il se déroulera en trois étapes :

Etape 1 – Enquête à la naissance à la maternité :

Une sage-femme interrogera les femmes en maternité lors d'un entretien d'une quinzaine de minutes qui sera complété par un recueil d'informations à partir du dossier médical. Les questions porteront sur :

- les conditions de vie,
- le suivi prénatal,
- les complications de la grossesse,
- le déroulé de l'accouchement,
- l'état de santé de la mère et de l'enfant.

Etape 2 – Enquête téléphonique 2 mois après la naissance de l'enfant :

Les femmes ayant répondu à l'enquête seront recontactées par téléphone pour répondre à un nouveau questionnaire d'une quinzaine de minutes. Les questions porteront sur :

- la santé de la mère et de l'enfant depuis le retour à domicile,
- l'alimentation de l'enfant,
- le ressenti des femmes par rapport aux soins reçus pendant la grossesse et l'accouchement,
- l'exposition aux produits cosmétiques.

Etape 3 – Analyses des données de la mère et de l'enfant, issues de l'Assurance Maladie :

Le recueil de données sera complété par des informations médicales issues des données de l'Assurance Maladie (consultations en médecine de ville, séjours à l'hôpital, médicaments, affections longues durées...) sur une période commençant avant la grossesse et allant jusqu'au 1 an de l'enfant.

Retrouvez les informations sur cette enquête en ligne :

- Site internet ARS La Réunion :

<https://www.lareunion.ars.sante.fr/enquete-nationale-perinatale-2021-du-15-mars-au-11-avril-la-reunion>

- Site internet Santé publique France :

<https://www.santepubliquefrance.fr/etudes-et-enquetes/enquete-nationale-perinatale-2021>

- Site INSERM :

<https://enp.inserm.fr/>

Contacts presse

ARS LA REUNION : Service Communication

Tél : 0262 93 94 55 – 0692 66 61 20 - Mél : ars-reunion-communication@ars.sante.fr